



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

routes

Question écrite n° 12489

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur notre réseau routier national. Il désire connaître ses intentions dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Texte de la réponse

Le renouveau de la programmation des infrastructures de transports constitue pour le Gouvernement une mesure prioritaire. À cet égard, si la politique routière doit répondre aux besoins de l'économie et des personnes - résorption de certains cas de congestion, sécurité et intérêt local - elle doit aussi se conformer aux objectifs assignés à la politique environnementale : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et réduire les pollutions. La réflexion nationale va se poursuivre ; elle concernera évidemment les infrastructures routières, pour lesquelles une nouvelle politique de développement va être définie. Des comités opérationnels ont pour mission de décliner ces orientations. Dans le nouveau cadre issu du Grenelle, les projets les plus importants font l'objet d'une évaluation complète dont les résultats seront connus dans les mois à venir : l'objectif de l'exercice conduit est de vérifier leur adéquation aux nouveaux objectifs définis par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12489

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7752

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1838